

Devenir enseignant dans l'enseignement catholique



**C'est espérer en l'élève
et aimer son avenir.**

**C'est relier
l'enseignement,
l'éducation
de toute la personne
et la proposition
d'un sens de l'homme
et de l'humanité
à la lumière
de l'Évangile.**

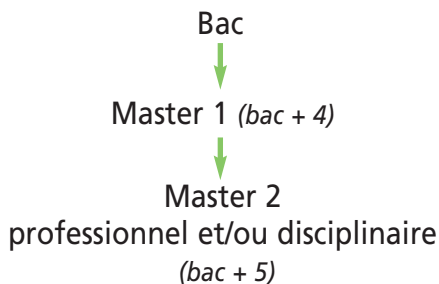
**C'est regarder chaque
personne comme
un être en devenir,
un être fragile,
un être relié.**

**C'est vivre la
communauté éducative
et l'ouverture à tous.**

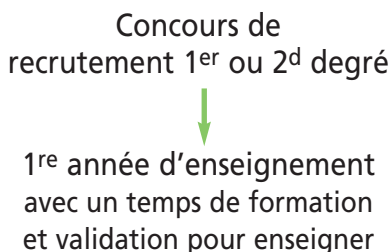
Vous êtes étudiant ?

Passez le concours externe de recrutement des professeurs.

Parcours de formation



Recrutement



Vous êtes étudiant et vous voulez devenir professeur des établissements d'enseignement sous contrat ?

Il vous faut préparer un master. Au cours de l'année de master 2, vous passerez le concours de recrutement du 1^{er} ou du 2^d degré pour travailler dans le privé sous contrat. Les écrits auront lieu en janvier et les oraux en juin.

Si vous réussissez le concours, un emploi vous sera attribué à la rentrée suivante.

Pendant votre première année d'enseignement, vous serez contractuel stagiaire. En cours d'année, votre concours sera validé par une inspection.

► Pour en savoir plus, contactez dès à présent :

www.

Enseignement-catholique.fr



Annuaire de l'Enseignement catholique

Portail Actualités Pédagogie Pastorale Organisation Textes Partenaires



Mots clés ...

Vous souhaitez enseigner dès que possible ?

Remplacez des professeurs absents en devenant suppléant.

**Vous possédez une licence
et vous souhaitez travailler
dans l'enseignement catholique ?**

Il vous faut prendre contact avec la direction diocésaine proche de votre domicile (liste sur le site : www.enseignement-catholique.fr rubrique « Vous recherchez... une direction diocésaine »).

Le service de l'emploi pourra vous proposer d'effectuer des remplacements dans des établissements scolaires. Après 3 ans de suppléances, vous pourrez passer le concours interne pour le 1^{er} ou le 2^d degré.

Licence

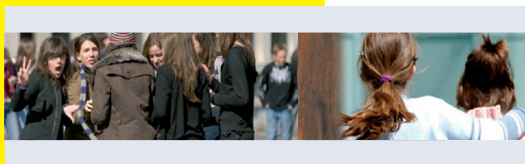
(bac + 3)



Suppléances pendant 3 ans
en école, collège ou lycée

et

Concours interne



Foire aux questions

Pourrai-je avoir un poste dans l'enseignement catholique ?

D'ici à cinq ans, l'enseignement catholique va devoir remplacer 20 000 professeurs qui partiront à la retraite.

L'enseignement catholique, c'est un réseau de 8 500 établissements scolaires répartis dans toute la France.

Il scolarise 2 millions d'élèves.

139 000 professeurs du 1^{er} et du 2^d degré y travaillent.

Dois-je être catholique pour y enseigner ?

La liberté de conscience des enseignants est assurée. Cependant, ils sont sollicités pour participer à la mise en œuvre du projet éducatif de l'enseignement catholique. Sa spécificité se traduit notamment par le lien entre l'enseignement, l'éducation de toute la personne et la proposition d'un sens de la vie éclairé par l'Évangile.

Qui sera mon employeur ?

Le ministère de l'Éducation nationale sera votre employeur. Toutefois, votre chef d'établissement sera votre supérieur hiérarchique.

Serai-je fonctionnaire ?

Non. Vous serez contractuel de droit public exerçant dans un établissement privé sous contrat avec l'État.

Est-ce que je bénéficierai de la sécurité de l'emploi ?

Une fois que vous serez titularisé, votre emploi vous sera assuré par les accords nationaux sur l'emploi. En cas de fermeture d'une classe ou d'un établissement, vous serez prioritaire sur tout emploi vacant dans votre discipline.

Quelle sera ma rémunération ?

Le traitement brut est identique à celui des enseignants du public. En début de carrière, le salaire d'un professeur, après l'obtention du concours externe, est actuellement de 1 595 euros brut par mois (indice 349).

Le salaire évolue ensuite en fonction de l'ancienneté et de l'évaluation réalisée par le chef d'établissement et les services d'inspection. En fin de carrière, le salaire actuel est de 3 007 euros brut (indice 658).

Contact :

